

Modèle

Monsieur le Président
AMORCE
18, rue Gabriel Péri
69100 Villeurbanne

(À noter que pour être valable, la candidature doit être, autant que possible, sous la forme d'un binôme paritaire et que la structure doit être à jour de sa cotisation 2026)

Objet : Candidature au Conseil d'Administration d'AMORCE
Lettre recommandée avec Accusé de Réception

Structure Candidate au Conseil d'administration d'AMORCE :

Dénomination de la structure : Communauté d'Agglomération de la
Roche-Verde

Adresse postale de la structure adhérente : 6 Rue St Michel CS41287
17086 LA ROCHE-VERDE cedex 02

Délégué titulaire

Nom Prénom : KRABAL Guillaume

Né(e) le : [REDACTED] à : [REDACTED]

Fonction au sein de votre structure : VP CDA La Roche-Verde

Tél. professionnel :

Tél. portable : [REDACTED]

Adresse mail : [REDACTED]

Délégué(e) suppléant(e)

Nom Prénom : TIGOUT Marie

Né(e) le : [REDACTED] à : [REDACTED]

Fonction au sein de votre structure : VP Agglo La Roche-Verde

Tél. professionnel :

Tél. portable : [REDACTED]

Adresse mail : [REDACTED]

Je soussigné.e KRABAL Guillaume présente la candidature de CA de la Roche-Verde (Structure Adhérente), dont je serai le (la) représentant(e) délégué(e), au sein du collège des « **Collectivités** » / des « **Partenaires** » (Rayez la mention inutile) du Conseil d'administration d'AMORCE et accepte le mode de scrutin mis en place par l'association AMORCE conformément aux statuts de l'association et à son règlement intérieur.

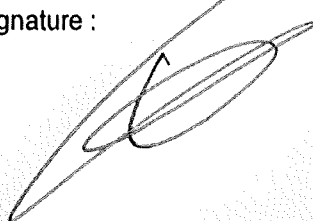
J'ai pris connaissance qu'être membre du Conseil d'Administration d'AMORCE constitue un engagement moral et bénévole pour contribuer activement aux missions de l'Association et assurer la défense de ses intérêts je m'engage à exercer ce mandat conformément à ses statuts et à signer la charte d'engagement des membres du Conseil d'Administration et Bureau si ma structure est élue.

Fait le

à

23/09/26 La Roche-Verde

Signature :



PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ADHÉRENTE À AMORCE
(STATUT, ACTIVITES OU COMPETENCES EN LIEN AVEC LES ACTIVITES D'AMORCE, ...)

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, située 6 rue Saint-Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle CEDEX 02, a en charge les compétences obligatoires de cette catégorie d'EPCI, complétées de compétences facultatives, à savoir, en lien avec le champ d'intervention d'AMORCE :

- l'eau potable et la protection de la ressource, avec une régie publique qui œuvre sur la grande majorité de son territoire ;
- l'assainissement, avec un réseau exclusivement séparatif ;
- les eaux pluviales, avec la GEPU (gestion des eaux pluviales urbaines) et une compétence historique (eaux pluviales primaires) qui vise à protéger les zones urbaines des effets du ruissellement ;
- la GEMAPI, principalement sur la composante protection contre les submersions, mais aussi sur la prise en compte des remontées de nappe et la gestion du trait de côte ;
- la prévention, la collecte et la valorisation des déchets ;
- la transition écologique et énergétique, avec la gestion de réseaux de chaleur urbains ;
- le plan alimentaire de territoire, en lien avec la protection de la ressource en eau ;
- la santé environnementale, dans un contexte d'extrême sensibilité sociétale depuis l'apparition d'un cluster de cancers pédiatriques.

PROFESSION DE FOI DU (DE LA) DELEGUE(E) TITULAIRE
(FORMATION, PARCOURS, COMPETENCES, MOTIVATION, ...)

Guillaume KRABAL
Maire de Dompierre sur Mer
Conseiller Départemental de la Charente-Maritime
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
En charge de l'eau potable, de la GEPU et de l'Assainissement

Objet : Candidature pour siéger au Conseil d'administration d'AMORCE au titre de la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Madame, Monsieur,

Élu de la Communauté d'agglomération de La Rochelle et particulièrement engagé sur les enjeux liés à l'eau et à sa préservation, je souhaite vous faire part de ma candidature pour siéger au Conseil d'administration d'AMORCE afin de représenter la Communauté d'agglomération de La Rochelle au sein de votre association.

Les enjeux liés à l'eau sont aujourd'hui au cœur des défis auxquels sont confrontés nos territoires. Le changement climatique, la diminution de la disponibilité de la ressource, la dégradation de sa qualité et l'évolution des usages nous obligent à dépasser les approches traditionnelles pour construire de véritables stratégies territoriales de résilience.

Cet engagement trouve une traduction très concrète dans l'action conduite par la Communauté d'agglomération de La Rochelle, notamment autour de la **protection de nos captages**.

L'exemple du captage des **Mortiers, à Clavette**, est à cet égard particulièrement emblématique. À la suite de la pollution constatée sur ce captage, l'Agglomération a engagé un travail de fond visant à renforcer durablement la protection de la ressource. Une nouvelle stratégie de protection a ainsi été construite avec l'État et l'ensemble des partenaires du territoire et formalisée dans une feuille de route adoptée par le Conseil communautaire en novembre 2025.

Cette démarche dépasse la seule logique réglementaire. Elle repose sur une approche **préventive, partenariale et territoriale**, mobilisant l'ensemble des acteurs concernés pour faire évoluer durablement les pratiques et sécuriser l'alimentation en eau potable.

Elle illustre une conviction forte : **la meilleure eau potable est d'abord celle que l'on protège avant d'avoir à la traiter**. La protection des captages doit donc être considérée comme une politique publique à part entière, au croisement de l'eau, de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de la santé publique.

Cette conviction s'accompagne d'une autre exigence qui me paraît essentielle dans l'action publique : **la pédagogie, la transparence et la confiance**.

L'épisode du chlorothalonil-R471811 en a été une illustration. Dès 2023, lorsque la présence de ce métabolite a été identifiée dans les captages de l'Aunis, la Communauté d'agglomération a fait le choix de la précaution en suspendant temporairement la production de ces captages, tout en maintenant la distribution d'une eau répondant aux exigences sanitaires. Elle a également choisi d'expliquer la situation aux habitants, de publier les informations disponibles et de rendre accessibles les résultats et les éléments scientifiques permettant de comprendre la situation.

Cette volonté de transparence n'est pas seulement une question de communication. Elle participe, à mes yeux, à la construction d'une **relation de confiance entre la collectivité et les citoyens**. Sur des sujets aussi sensibles que l'eau potable, nous devons être capables de dire ce que nous savons, ce que nous ne savons pas encore et les mesures que nous prenons pour protéger la population.

Je crois profondément à cette méthode : **expliquer plutôt que subir, associer plutôt qu'opposer et construire des solutions collectivement**. La complexité des enjeux liés à l'eau ne permet plus de rechercher des réponses uniquement techniques ou descendantes. Elles doivent être partagées avec les agriculteurs, les collectivités, les associations, les acteurs économiques, les services de l'État et, plus largement, avec les citoyens.

Cette approche rejoint directement mon engagement sur la question du **partage de l'eau**, notamment à travers le **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin du Curé**.

Ce PTGE traduit la volonté de construire une gestion collective et équilibrée de la ressource, en associant les différents acteurs du territoire et notamment les collectivités et le monde agricole. Pour moi, cette démarche est essentielle : **partager l'eau, c'est d'abord partager le constat, la connaissance et la responsabilité.**

La question de la **transition agricole** est naturellement au cœur de cette réflexion. Il ne s'agit pas d'opposer les usages ou de désigner des responsables, mais de construire, avec le monde agricole, les conditions d'une évolution nécessaire des pratiques. Les enjeux sont à la fois qualitatifs et quantitatifs : protéger les captages et les milieux, réduire les pressions sur la ressource, mais aussi adapter les systèmes agricoles à un contexte climatique qui évolue rapidement.

La Communauté d'agglomération porte également une expérience particulièrement intéressante en matière de **gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)**.

Depuis plusieurs années, nous avons fait le choix de considérer l'eau de pluie non plus comme une eau à évacuer le plus rapidement possible, mais comme une ressource à gérer **à la source**. L'infiltration est ainsi privilégiée et, dans les projets de requalification de voiries et d'espaces publics, toutes les possibilités de désimperméabilisation et de déconnexion sont recherchées. Les trottoirs, stationnements, pistes cyclables ou voiries peuvent ainsi participer au stockage et à l'infiltration de l'eau, avec une place accrue donnée aux espaces végétalisés.

Cette politique traduit un véritable changement de culture dans l'aménagement : **ne plus évacuer systématiquement l'eau, mais la retenir, l'infiltrer et la valoriser au plus près de l'endroit où elle tombe**. Elle participe à la fois à la prévention des inondations, à la recharge des sols, à la lutte contre les îlots de chaleur et à l'amélioration du cadre de vie.

Enfin, la **réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** constitue un autre axe concret de notre action.

Depuis février 2026, les eaux usées traitées du pôle épuratoire de **Port-Neuf, à La Rochelle**, bénéficient ainsi d'une seconde vie : une partie de cette eau est réutilisée pour l'arrosage des plantations de la Ville de La Rochelle. Cette utilisation, encadrée par une autorisation préfectorale et par des exigences sanitaires et de sécurité strictes, permet de préserver l'eau potable pour les usages qui le nécessitent tout en maintenant les espaces végétalisés, notamment lors des périodes de restriction.

Cette expérimentation est particulièrement intéressante car elle permet également de réfléchir à la reproductibilité de ce type de dispositif sur d'autres stations d'épuration du territoire. Elle illustre la nécessité de considérer les eaux usées traitées comme une **ressource complémentaire**, dans une approche globale combinant économies d'eau, protection des ressources et diversification des usages.

Ces différentes démarches participent d'une même vision : **l'eau ne peut plus être considérée uniquement comme une compétence technique. Elle est devenue un**

enjeu majeur d'aménagement, d'agriculture, d'environnement et de résilience de nos territoires.

Mon expérience d'élus local m'a également convaincu d'une chose : les collectivités sont souvent en première ligne face aux transformations qui touchent nos territoires, mais elles ne disposent pas toujours de tous les leviers pour y répondre.

C'est pourquoi je souhaite aujourd'hui **mettre cette expérience au service d'AMORCE**, en apportant la réalité et les enseignements d'un territoire comme celui de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Je souhaite également contribuer, au sein du Conseil d'administration, à renforcer la capacité d'AMORCE à **faire entendre la voix des collectivités auprès des décideurs nationaux**. Les élus locaux expérimentent, innovent et mettent en œuvre des solutions au quotidien ; leur retour d'expérience doit davantage nourrir les décisions nationales, qu'elles soient législatives, réglementaires ou financières.

Sur l'eau comme sur les autres grandes transitions portées par AMORCE, je suis convaincu que notre capacité à peser dans le débat national repose sur notre capacité à faire remonter des expériences concrètes, à partager ce qui fonctionne, mais aussi à alerter sur les difficultés rencontrées sur le terrain.

C'est cette articulation entre **l'action locale et l'influence nationale** que je souhaite contribuer à développer au sein d'AMORCE : faire des territoires non seulement des lieux d'expérimentation et de mise en œuvre, mais également des acteurs à part entière de la construction des politiques publiques nationales.

La Communauté d'agglomération de La Rochelle peut, sur ces sujets, apporter une expérience particulièrement riche : celle d'un territoire littoral confronté aux effets du changement climatique, mais qui a choisi d'agir concrètement en matière de protection de la ressource, de partage de l'eau, de transition agricole, de gestion intégrée des eaux pluviales et de diversification des ressources.

Je souhaite mettre cette expérience au service d'AMORCE et contribuer, au sein de son Conseil d'administration, à porter cette parole des territoires et à faire progresser, auprès des décideurs nationaux, des politiques publiques adaptées aux réalités locales et aux défis qui nous attendent.

Je vous remercie de l'attention portée à ma candidature et reste naturellement à votre disposition pour échanger sur les motivations qui la fondent.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Guillaume KRABAL